



Juin 2024
**Bureau
Bamako**

Revue de presse du Mali

Semaine N°4 de Juin

Bienvenue sur la revue de presse hebdomadaire de Konrad-Adenauer-Stiftung sur le Mali

La revue de presse hebdomadaire a pour but d'explorer et de vous tenir informé sur la situation au Mali et sur des questions sélectionnées relatives à la politique, à l'économie et à la société.

Contenu

- **LEADERS POLITIQUES SOUS
MANDAT DE DÉPÔT : RÉACTIONS
VIVES DE L'OPPOSITION**
- **MALI : Al Hassan coupable
de crimes de guerre et crimes
contre l'humanité**

LEADERS POLITIQUES SOUS MANDAT DE DÉPÔT

RÉACTIONS VIVES DE L'OPPOSITION

Ce jeudi 20 juin 2024, une réunion regroupant onze chefs de partis politiques et membres de mouvements politiques au Mali a été violemment interrompue par l'arrestation des participants.

Les faits se sont déroulés au domicile de Moustapha Dicko, membre de l'Adéma PASJ, suscitant une vague d'indignation parmi les partisans de l'opposition. Les interpellés, actuellement détenus par la brigade d'investigation judiciaire (BIJ), ont été accusés d'avoir tenu une "réunion clandestine" en violation des restrictions imposées par les autorités militaires en place depuis avril dernier.

Cependant, les membres de l'opposition affirment qu'il s'agissait simplement d'une rencontre privée visant à discuter de la mise en place d'un règlement intérieur de leur plateforme et d'un plan d'action pour le retour à l'ordre constitutionnel.

Parmi les personnes arrêtées figurent des personnalités politiques de premier plan telles que Moustapha Dicko, Yaya Sangaré (tous Adéma PASJ), Mamadou Traoré (président de l'UNION), Moualye Haidara (PDES), Abdramane Korera (ASMA), Malé Camara (CNDR), Amadou Maiga (vice-président du RPM), Laya Guindo, Samaba Coulibaly, et d'autres encore.

La libération de Me Aly Bathily en raison de son statut d'avocat a suscité des interrogations quant à la légalité des arrestations. Les partisans de l'opposition dénoncent vivement ces actes qualifiés d'arbitraires et de violations flagrantes des libertés fondamentales.

Sur les réseaux sociaux, le soutien aux interpellés s'exprime à travers des messages de solidarité et d'appel à la résistance contre ce qu'ils considèrent comme des pratiques d'un autre temps. Les réactions ne se sont pas fait attendre, tant au niveau national qu'international.

Des condamnations fermes ont été exprimées à l'encontre des autorités en place, accusées d'intimidation et de harcèlement à l'égard de l'opposition. Moussa Mara, figure politique influente, a dénoncé ces manœuvres visant à réduire au silence toute voix discordante et à empêcher le retour du pays à la légalité républicaine et démocratique.

Dans un contexte où les tensions politiques demeurent vives au Mali, ces arrestations risquent d'attiser davantage les divisions et de compromettre les perspectives de réconciliation nationale. L'opposition reste mobilisée et déterminée à faire entendre sa voix, malgré les pressions et les entraves imposées par les autorités en place.

La déclaration citée met en avant l'importance pour les acteurs politiques de respecter pleinement les principes démocratiques inscrits dans la Constitution qu'ils ont eux-mêmes adoptée.

Elle souligne que c'est à la fois leur devoir et dans leur intérêt de s'engager dans cette voie. Cette déclaration est attribuée à Ousmane Sy, président d'honneur de l'Adéma PASJ, qui demande la libération des détenus.

Il est mentionné que la plateforme du 31mars regroupe la plupart des partis et organisations politiques du pays, s'opposant à la prolongation de la transition qui aurait dû se terminer il ya trois mois.

Certains individus, après avoir comparu devant le procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de la Commune 5 du District de Bamako, ont été placés en détention préventive.

Mohamed Aly Bathily, ancien ministre de la Justice et avocat, a quant à lui été libéré lors de l'enquête préliminaire en raison de son statut d'avocat.

La question se pose alors de savoir s'il restera protégé par ses confrères ou s'il sera à nouveau mis à la disposition de la justice pour que la procédure puisse se dérouler normalement.

L'avenir permettra d'éclaircir ces points. Il est souligné que malgré les appels répétés de la classe politique en faveur de leur libération, ceux-ci n'ont pas eu d'effet, ce qui pourrait indiquer que la justice dispose peut être d'éléments compromettants.

L'affaire reste en suspens et il est indiqué que les prochains jours apporteront plus de détails à ce sujet. Affaire à suivre !

Source MaliKilé

MALI

Al Hassan coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité

La Cour pénale internationale (CPI) a rendu public mercredi 26 juin 2024 son jugement dans le procès de Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud. L'accusé, appelé aussi "Al Hassan", a été reconnu coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité – des faits remontant aux années 2012-2013. A l'époque, Al Hassan était un responsable de haut rang de la police islamique du groupe djihadiste Ansar Dine/Aqmi à Tombouctou.

Enfermement, humiliation, flagellation, mutilation...

Al Hassan est resté impassible durant la lecture du résumé oral par le juge congolais Antoine Kesia-Mbe Mindua. Durant près de deux heures, le magistrat a rappelé les crimes examinés par la Cour durant les quatre années de procès.

La description même de ces crimes est pénible à entendre. Ils ont été commis sous le régime de terreur instauré par le groupe djihadiste Ansar Dine/Aqmi dans les années 2012-2013, alors que les terroristes régnaient en maîtres sur la ville de Tombouctou.

Al Hassan était à l'époque un chef de la Hesba, la police islamique. A ce titre, il a, entre autres crimes, participé à l'arrestation, à la détention, à la flagellation de personnes condamnées par le tribunal islamique mis en place dans la ville qui considérait que ces personnes contrevenaient aux préceptes de l'islam.

La hesba, police islamique

Le premier djihadiste jugé par la CPI pour la destruction de mausolées à Tombouctou, Ahmad a-Mahdi, avait décrit en ces termes la mission de la Hesba : "promouvoir la vertu et prévenir le vice".

Des femmes adultères, des couples non-mariés, ou même des femmes trop peu couvertes selon la police islamique ont ainsi été arrêtés, enfermés dans des cellules exigües sans boire ni manger, obligés de faire leurs besoins à même le sol, ont reçu des coups de fouet. Certaines victimes ont même été mutilées.

Les juges ont estimé qu'Al Hassan avait participé directement ou concouru à la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité : torture, atteinte à la dignité de la personne, traitement cruel, persécution pour motifs religieux, mutilation.

Al Hassan a en revanche été acquitté d'autres charges qui pesaient sur lui : le viol, l'attaque contre des biens protégés, les mariages forcés notamment.

A l'heure où nous mettons sous presse la sentence n'était pas encore précisée par la Cour. Le verdict est néanmoins salué par des défenseurs des droits humains au Mali.

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Ulf Laessing, Directeur régional programme Sahel
basé à Bamako

Aminata Traore, Assistante de Programmation /
rédactrice en chef de la revue de presse

Bureau du programme Régional Sahel / Bamako

www.kas.de/Sahel

https://twitter.com/KAS_Sahel

<https://www.facebook.com/KAS.Sahel>

Ulf.laessing@kas.de / Aminata.traore@kas.de

Badalabougou - Est
Bamako/Mali
B.P. E 1247
Téléphone:
+223-20.23.00.36
Info.bamako@kas.de
www.kas.de/sahel

www.kas.de